

Le premier a trait au fait qu'un détenu aurait été battu. Comme on s'en souviendra, il y a environ trois mois, deux détenus du pénitencier de Kingston avaient détenu des otages et, finalement, les gardiens ont pu s'en tirer sans blessures. Par ailleurs, un de ces détenus possédait un couteau dont il a fallu s'emparer de force. Aucune blessure grave n'aurait été infligée au détenu. Par la suite, une certaine M^{me} Redmond, qui avait été appelée pour intervenir et persuader le détenu de céder son couteau et à laisser partir les otages, a pu voir le détenu, discuter avec lui et elle nous a dit bien carrément qu'aucune force indue n'avait été employée.

Le deuxième grief portait sur le fait que lorsque les députés écrivent aux détenus, la lettre est ouverte et accompagnée de remarques du directeur de l'Institution. Ce problème a déjà été soulevé au sein du comité parlementaire et j'ai dit que nous étions en train d'étudier la possibilité de réviser cette pratique.

Le troisième grief portait sur le fait que l'assistant directeur suppléant de l'Institution avait supprimé 15 jours de la rémission qui avait été antérieurement accordée à un détenu. J'ai fait enquête, et il s'avère que ce n'est pas du tout conforme aux faits. Jamais ce détenu n'a été privé de ses 15 jours de rémission.

[Traduction]

M. Douglas: Une question supplémentaire. Puis-je demander au solliciteur général si un des griefs que le comité des détenus lui a transmis par l'intermédiaire du comité des citoyens découle de ce que les détenus n'ont pas de possibilités de formation suffisantes? Si un tel grief a été formulé, je demande au ministre s'il envisage de prendre des dispositions afin de remédier à cette situation, surtout à l'égard des détenus qui sont transférés au nouvel établissement de Millhaven?

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, ceci n'a pas fait l'objet de griefs de la part des détenus. Par ailleurs, je sais qu'un problème existe dans nos institutions relativement aux programmes industriels qu'il faut mettre sur pied. A cet effet, j'attends le rapport d'une commission d'enquête qui a été établie, il y a quelques mois, et c'est sûrement avec beaucoup d'attention que je l'étudierai et que je verrai comment nous pouvons mettre en pratique les recommandations de cette commission.

MILLHAVEN—LES DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES DE SURVEILLANCE

[Traduction]

M. S. Perry Ryan (Spadina): A-t-on installé des dispositifs électroniques de surveillance ou d'écoute, ou les deux, dans la nouvelle prison à sécurité maximum de Millhaven? En ce cas, où ont-ils été placés?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Non, monsieur le président. S'il existait des méthodes d'espionnage, je ne voudrais pas les révéler, mais je peux dire qu'il n'y a pas de méthodes d'espionnage à l'institution de Millhaven.

[Traduction]

M. Ryan: Le solliciteur général peut-il affirmer qu'aucun de ces dispositifs d'écoute ne se trouve dans les cellules ou les chambres des prisonniers?

[L'hon. M. Goyer.]

[Français]

L'hon. M. Goyer: Je dis, monsieur le président, qu'il n'y a pas de méthodes d'espionnage. C'est ce qu'on m'a demandé. Si l'honorable député possède certaines informations, il pourrait peut-être nous les donner.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que l'honorable ministre a répondu à la question.

LE PROJET DE VISITE DU COMITÉ À KINGSTON ET MILLHAVEN—LA RÉDUCTION DE LA POPULATION DES PRISONS

[Traduction]

M. John Gilbert (Broadview): Puisque le comité permanent de la justice et des questions juridiques est habilité à visiter les pénitenciers canadiens, le solliciteur général facilitera-t-il une visite de ce comité aux établissements de Millhaven et de Kingston pour y observer les conditions, parler aux détenus et faire rapport à la Chambre?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, les membres du comité et moi-même devons visiter tout le complexe de Kingston et en profiter aussi pour visiter celui de Millhaven. Malheureusement, je l'ai fait dans des conditions assez exceptionnelles. Je ne voudrais pas que les honorables députés le fassent dans des conditions semblables, d'autant plus qu'une enquête du coroner se poursuit actuellement, parce qu'on a découvert qu'un détenu était mort dans l'institution. De plus, la commission d'enquête doit étudier toutes les circonstances dans lesquelles se sont déroulés les événements, et celle-ci voudra certainement visiter l'institution avant que toute autre personne la visite. Donc, compte tenu de la situation, j'étudierai la proposition de l'honorable député avec le plus de sympathie possible.

[Traduction]

M. Gilbert: La Commission Ouimet ayant estimé que la population des prisons devrait être réduite très rapidement, et demandé la mise sur pied d'un groupe d'études chargé d'examiner les conditions de vie des prisonniers détenus dans des pénitenciers à sécurité maximum, moyenne et minimum, le ministre serait-il disposé à faire une déclaration à l'appel des motions afin de nous dire ce qu'il a entrepris en vue de réduire le nombre des détenus et de tenir compte des critères fixés en ce qui concerne les personnes incarcérées?

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, réduire la population des prisons, cela est en relation directe avec le nombre de personnes qui sont condamnées à la détention par le système judiciaire.

Ceci dit, bien sûr que, dans le passé, nous avons peut-être abusé de l'aspect punitif de la loi et de la détention en général. Il faudrait peut-être aussi que le système judiciaire soit révisé de façon que la peine soit plus proportionnelle à l'acte criminel qui a été commis.